

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 28 juin 2019
Délibération n° 2019 – 82**

15 - Orvault – Contournement routier du bourg – Bilan de la concertation préalable

Date de la convocation : le 21 juin 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaires de séance : Madame Liliane NGENDAHAYO et Madame Abbassia HAKEM

Présents : 76

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, Mme BASSAL Aïcha, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme HAKEM Abbassia, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUCHET Erwan, Mme IMPERIALE Sandra, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARTINEAU David, Mme MERAND Isabelle, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, Mme NGENDAHAYO Liliane, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERO Thomas, M. REBOUH Ali, M. RENAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCHAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 17

M. ALLARD Gérard (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), M. BAINVEL Julien (pouvoir à Mme GARNIER Laurence), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à Mme CHEVALLEREAU Claudine), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), Mme CHOQUET Catherine (pouvoir à M. LE BRUN Pierre-Yves), Mme GESSANT Marie-Cécile (pouvoir à M. MOUNIER Serge), M. GUERRIAU Joël (pouvoir à M. FOURNIER Xavier), Mme HOUEL Stéphanie (pouvoir à Mme KRYSMANN Blandine), M. HUARD Jean-Paul (pouvoir à Mme NEDELEC Marie Hélène), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à Mme NAEL Myriam), M. MARTIN Nicolas (pouvoir à Mme RODRIGUEZ Ghislaine), M. MAUDUIT Benjamin (pouvoir à Mme NGENDAHAYO Liliane), Mme PIAU Catherine (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), M. QUERAUD Didier (pouvoir à Mme COPPEY Mahel), M. RIOUX Philippe (pouvoir à Mme MERAND Isabelle), Mme SALOMON Maguy (pouvoir à M. QUERO Thomas), M. TRICHET Franckie (pouvoir à Mme PADOVANI Fabienne)

Absents : 4

Mme DUPORT Sandrine, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. NICOLAS Gilles, M. RAMIN Louis - Charles

Délibération

Conseil métropolitain du 28 juin 2019

15 - Orvault – Contournement routier du bourg – Bilan de la concertation préalable

Exposé

Depuis des années, le POS puis le PLU de la commune d'Orvault prévoient un emplacement réservé au bénéfice du Département de Loire-Atlantique, entre l'échangeur de la Tourneuve et la Route de la Pâquelais (RD42), pour la réalisation d'une voie nouvelle de contournement Nord du bourg.

Plusieurs études de circulation ont été conduites entre 2006 et 2011 visant à définir l'opportunité d'un contournement du bourg et à préciser les tracés pertinents pour la réalisation de cette infrastructure. Elles ont conclu que le tracé de contournement nord-est, entre la ZAC Vallon des Garettes et la RD75 sud, était le plus pertinent pour soulager le trafic automobile du bourg d'Orvault.

En 2013, Nantes Métropole a donc engagé une étude de faisabilité sur la totalité du tracé nord-est. Cette étude a permis de déterminer un premier faisceau de tracé, une première estimation du coût ainsi que le calendrier prévisionnel de cette opération.

Par délibération du 3 juin 2016, le bureau métropolitain a autorisé le lancement d'études complémentaires pour affiner le programme de l'opération et le tracé. Ces études s'appuient sur la volonté de promouvoir un urbanisme apaisé, qui tient compte des développements du secteur, avec des prévisions de trafic à horizon 2035, tout en préservant la qualité de vie.

Le projet de réalisation du contournement d'Orvault a fait l'objet d'une concertation préalable en application des dispositions des articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme qui permet d'associer les habitants et les autres acteurs du territoire.

Par délibération du 8 février 2019, le conseil de métropolitain a approuvé les objectifs poursuivis et a décidé des modalités de la concertation préalable

La concertation s'est déroulée du 11 mars au 8 avril 2019 selon les modalités suivantes :

- exposition à la mairie d'Orvault ainsi qu'au siège de Nantes Métropole,
- organisation d'une réunion publique afin de présenter et expliquer les principaux objectifs du projet,
- mise à disposition du public d'un registre d'observations à la mairie d'Orvault ainsi qu'au siège de Nantes Métropole,
- mise à disposition de l'ensemble des documents d'études et d'un registre sous forme dématérialisée.

Bilan de la concertation préalable :

Les avis sur le projet se sont exprimés par la voie des registres papier, du registre dématérialisé, de courriers, et également au cours d'un conseil de quartier et de la réunion publique. Ils ont permis de recenser les questions et inquiétudes exprimées par la population : 130 observations ont ainsi été déposées sur le registre dématérialisé, 14 sur les registres papier et la réunion publique a donné lieu à 16 interventions principales.

Elles ont porté principalement sur les nuisances sonores, les pollutions, l'augmentation de la circulation, les impacts sur l'environnement naturel et les terres agricoles, la sécurité de la route, l'insertion des pistes cyclables et le développement des transports collectifs, le coût du projet.

Ces observations ont été regroupées dans 17 grandes thématiques, dont les 6 principales ayant fait l'objet de 90 % des observations sont les suivantes :

- l'impact du projet sur le trafic,
- les nuisances : co-visibilité, bruit et qualité de l'air,
- l'impact sur la biodiversité,
- les modes de transports alternatifs,
- l'opportunité du projet face aux enjeux de réchauffement climatique, de développement durable et de transition écologique,
- le coût de l'opération.

Les réponses détaillées aux interrogations sont formulées dans le document « Bilan de la concertation » qui sera mis à disposition des habitants sur le site de Nantes Métropole, en complément des études préalables réalisées, toujours accessibles.

Les apports de la concertation vont être pris en compte dans la rédaction du programme de l'opération, qui sera ainsi complété et précisé pour tenir compte des contributions : les tracés de moindre impact environnemental sont confortés. Des compléments d'études seront apportés sur le barreau routier intermédiaire entre les contournements Nord et Sud-Est (données trafic, relevés acoustiques...) et le programme intégrera des prescriptions et mesures complémentaires, dont en particulier les propositions suivantes :

- des dispositifs de protections acoustiques adaptés pour réduire l'impact sonore sur les habitations à proximité,
- une conception de l'ouvrage d'art de franchissement de la Vallée du Cens intégrée au paysage, limitant l'impact sur les zones humides et sur la quiétude de fond de vallée,
- la création de boviducs de part et d'autre de l'ouvrage de franchissement du Cens pour permettre le passage du bétail et des engins agricoles.

Hors programme de l'opération, les contributions ont par ailleurs mis en avant les demandes de développement des transports en commun, d'aménagement d'accompagnement pour restreindre la circulation dans le centre-ville et de sécurisation de la RD75 Nord.

**Le Conseil délibère et
par 81 voix pour et 11 abstentions,**

Mme Monique MAISONNEUVE ne prend pas part au vote,

1 - tire le bilan de la concertation préalable pour la réalisation du contournement routier du bourg d'Orvault annexé à la présente délibération,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 28 juin 2019

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 5 juillet 2019

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20190628-2019_82DC-DE
Date de télétransmission : 05/07/2019
Date de réception préfecture : 05/07/2019